

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 14 OCT. 2013

Délibération 2013-170 du 24 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – Ch. LECTEZ – N. CARON

MM. J.F. LALY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. MARECHAL – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F. KOLASA – J.M. LETELLIER – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – Y. LEDIEU – X. LEROUX – H. COPIN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS – D. BEDU – Ch. HEMAR – I. LESAGE – L. GUISE – H. BASSEZ

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

Objet : **Projet « Ecrins »**
 Demande de Subvention

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée par la collectivité dans le cadre des technologies et de l'information et de la communication et notamment dans le développement des usages du numérique.

Monsieur le Président expose ensuite l'appel à projets lancé par le Conseil Régional pour la création d'Espaces Communs de Ressources pour Innover avec le Numérique dans les Services (ECRINS).

Monsieur le Président précise que dans le cadre de la politique régionale de soutien aux territoires ruraux et périurbains, la Région a décidé d'accompagner les territoires dans le montage, la coordination et l'animation d'espaces technologiques qui seront des lieux de ressources en technologies numériques innovantes et émergentes à destination des différents acteurs du territoire (Entreprises, Associations, monde enseignant, grand public..).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de répondre à cet appel à projets en déposant auprès du Conseil Régional la candidature de la Collectivité.

Monsieur le Président présente la démarche initiée avec l'Institut St Eloi et le Lycée Professionnel Philippe Auguste de BAPAUME qui pourraient être initiateurs, avec le réseau cyber-centres de la collectivité, de la mise en place de technologies numériques innovantes et émergentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver la démarche initiée par la Région visant à accompagner le montage, la coordination et l'animation d'espaces technologiques utilisant des technologies numériques innovantes et émergentes,
- d'approuver le projet présenté par la Communauté de Communes du Sud Artois,
- d'approuver la candidature de la collectivité dans le cadre de l'opération initiée par la Région sous la dénomination « ECRINS »,
- de solliciter du Conseil Régional l'aide de la Région sur le projet présenté,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier soumis à l'avis du Conseil Régional.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2013.

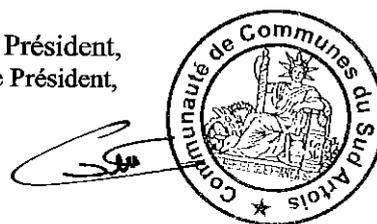
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 24 septembre 2013 et transmission
en Préfecture le 24 septembre 2013
Pour le Président,
Le Vice Président,

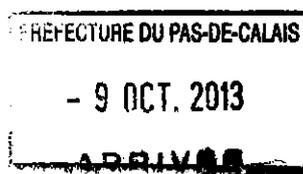


Jean-Jacques COTTEL.

Pour le Président,
Le Vice Président,



Jean-Jacques COTTEL.



2013-170- 24/09/2013
DEL ECRINS